

## Communiqué de Presse Paris, 28 octobre 2010

### La réforme des retraites au programme de FESTIBAT, le rendez-vous annuel des artisans du Bâtiment d'Ile-de-France

**Actualité oblige, la question des retraites a été évoquée en détail lors de la 2<sup>ème</sup> édition de FESTIBAT, le salon des artisans du bâtiment franciliens organisé par la MNRA et la CAPEB d'Ile-de-France, et qui s'est déroulé le 22 octobre dernier. Un des temps forts de cette journée a été la table ronde consacrée à la réforme des retraites et son impact pour les chefs d'entreprise de l'artisanat et du commerce de proximité.**

Animée par Angela ENRIQUEZ, rédactrice en chef du mensuel « La Tribune de l'Assurance », cette table ronde a permis d'exprimer de nombreux points de vues, souvent convergents, au sujet de la situation des artisans et commerçants face à la retraite. Ainsi François CHARPENTIER, journaliste économique et enseignant, auteur de plusieurs ouvrages sur les retraites, a relevé que les indépendants devraient être particulièrement intéressés par les mesures relatives aux poly-pensionnés, qui prendraient en compte pour le calcul de la retraite les 25 meilleures années tous régimes confondus et non pas au prorata de chacun d'entre eux, comme c'est le cas actuellement.

S'agissant de l'épargne retraite, Lionel TOURTIER, délégué général de l'AFPEN, l'association professionnelle pour l'épargne retraite, a plaidé pour que les artisans et commerçants, qui représentent 5% de la population active française et dont l'activité est créatrice d'emplois, puissent accéder encore plus massivement à des compléments de retraite. De ce point de vue, il a considéré que si le contrat Loi Madelin reste de très loin, le dispositif le plus adapté pour les indépendants, il est possible de l'optimiser en élevant par exemple le niveau de déductibilité des cotisations versées, ou en reportant sur plusieurs années le disponible fiscal non utilisé.

Enfin Philippe BOLLECKER, secrétaire général de la MNRA, a fait observer que sur un marché de la retraite Madelin très concurrentiel, toutes les offres ne se valent pas et qu'il convient d'être attentif à plusieurs points essentiels avant de souscrire un contrat : sa lisibilité, la sécurité qu'il procure à l'adhérent, les contrats en points constituant de ce point de vue une référence, mais aussi les différentes options qu'il intègre : dispositifs de rente éducation, de versement de rente ou de capital en cas de décès durant la phase d'épargne, choix de réversion, etc. Philippe BOLLECKER a également remarqué que face à autant de choix possibles, il était préférable de se faire conseiller par de vrais professionnels de l'épargne retraite.



Dans le prolongement de cet échange, les conseillers mutualistes de la MNRA ont accueilli les nombreux artisans présents pour répondre à leurs questions et réaliser un bilan personnalisé.



*Angéla Enriquez dialogue avec (de gauche à droite) Lionel Tourtier, Philippe Bollecker et François Charpentier*



*Bilans retraites personnalisés sur l'espace MNRA*

**A propos de la MNRA**

Créée en 1986 par les artisans, la MNRA est aujourd'hui la première mutuelle de retraite et de prévoyance dédiée aux indépendants, dont ceux de l'artisanat, secteur dans lequel elle est très fortement ancrée. Avec 300 000 adhérents et 400 000 contrats en portefeuille, la MNRA offre aux dirigeants d'entreprise et à leur conjoint une gamme complète de produits d'épargne retraite, de prévoyance et de santé, ainsi qu'un conseil personnalisé sur l'ensemble du territoire. [www.mnra.fr](http://www.mnra.fr)

**Contacts Presse :**

**MNRA**

Philippe BOLLECKER, Secrétaire général, 01 53 21 11 62, [pbollecker@mnra.fr](mailto:pbollecker@mnra.fr)

Elisabeth MARZAT, Relations presse, 01 53 21 12 44, [emarzat@mnra.fr](mailto:emarzat@mnra.fr)

